

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL  
VALANT COMPTE-RENDU  
N° 2022/03**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 mars 2022 à 20 h**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars 2022 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 24 mars 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

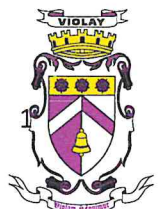
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
BISSAY David  
CHAVEROT Gilbert  
DENIS Chantal

GIROUD Marc  
LANGE Audrey  
PERRIER Guy  
SERRAILLE Joëlle  
BLANCHARD Valérienne  
LAURENT Maël  
LAURENT Michel

Excusés : /

Désignation du secrétaire de séance : BISSAY David



## Ordre du jour :

- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

- Commune
- Assainissement
- Photovoltaïques
- Espace Violay 1004
- Lotissement les Violettes II

➤ CCAS (et CA 2021)

- **DELIBERATIONS :**

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (TF et TF NB)
- Approbation de la convention avec le Département pour les commandes de sel
- Subvention 0,5 € par habitant pour solidarité Ukraine plaine du forez

- **Informations diverses :**

- CVAE perte de recettes
- Point travaux Loire habitat
- Containers enterrés
- Planning travaux assainissement centre bourg
- Aire bivouac
- Parc multisports
- Pôle enfance/jeunesse
- Elections : Tour de garde du scrutin

- **Questions diverses**

....◇...◇...◇....

➤ **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu.

➤ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA DERNIERE REUNION**

<b><i>Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022</i></b>	
2022.02.01	Approbation du CG et du CA 2021 de la commune
2022.02.02	Approbation du CG et du CA 2021 Assainissement
2022.02.03	Approbation du CG et du CA 2021 Photovoltaïques
2022.02.04	Approbation du CG et du CA 2021 Espace Violay 1004
2022.02.05	Approbation du CG et du CA 2021 Lotissement les Violettes II
2022.02.06	Commerce : Réalisation d'un prêt de 100 000 € auprès de la CE LDA
2022.02.07	Approbation du droit de préemption sur les commerces
2022.02.08	Approbation de la mise à jour de l'adressage
2022.02.09	Motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs

## **1 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

### **Budget primitif Commune**

#### **DEPENSES et RECETTES**

☒ Section de fonctionnement.....	1 258 994.44 €
☒ Section d'investissement.....	1 696 526.44 €

Le budget d'investissement de la commune prévoit, entre autres, les projets suivants en dépenses :

- ◆ Les travaux de voirie ;
- ◆ L'installation de containers enterrés ;
- ◆ La création d'une aire naturelle de camping ;
- ◆ La construction du commerce avec Loire Habitat.
- ◆ La restauration du réseau eau pluviale en centre bourg
- ◆ La création d'un terrain multisports

Le Conseil Municipal approuve le BP 2022 de la Commune à l'unanimité

### **Budget primitif Assainissement**

#### **DEPENSES et RECETTES**

☒ Section de fonctionnement.....	182 773.22 €
☒ Section d'investissement.....	489 872.02 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2022 « Assainissement » à l'unanimité.

### **Budget primitif Photovoltaïques**

#### **DEPENSES et RECETTES**

☒ Section de fonctionnement.....	40 392.54 €
☒ Section d'investissement.....	30 041.87 €

Production d'électricité estimée : 28 000 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2022 « Photovoltaïques » à l'unanimité.

### **Budget primitif « Espace Violay 1004 »**

#### **DEPENSES et RECETTES**

☒ Section de fonctionnement.....	153 741.05 €
☒ Section d'investissement.....	251 467.60 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2022 « Espace Violay 1004 » à l'unanimité.

### **Budget primitif « Lotissement Les Violettes II »**

#### **DEPENSES et RECETTES**

☒ Section de fonctionnement (Dépenses).....	359 614.10 €
☒ Section d'investissement.....	329 218.10 €

Tous les actes de vente seront signés avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2022 du lotissement « Les Violettes » à l'unanimité.

📁 **CCAS (pour avis)**

➔ **Compte Administratif CCAS 2021**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	30 261.13 €	63 192.51 €
- Dépenses 2021	27 893.32 €	85 012.05 €
=Résultat 2021	2 367.81 €	-21 819.54 €
Résultat 2021	2 367.81 €	-21 819.54 €
+Résultat reporté 2020	13 027.99 €	429.61 €
=Résultat de clôture	15 395.80 €	-21 389.93 €
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	15 395.80 €	-21 389.93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

Donne un avis favorable aux décisions ci-dessous :

- **Compte de gestion 2021 proposé par Mr le Trésorier.**
  
- **Arrêt du résultat de clôture du compte administratif 2021 :**
  - ◆ Un excédent d'investissement de : + 15 395.80 €
  - ◆ Un déficit de fonctionnement de : - 21 389.93 €
  - ◆ Un résultat final de : - 5 994.13 €
  
- **Affectation du résultat d'investissement comme suit :**
  - ◆ Excédent reporté en section d'investissement au BP 2022, Soit : 15 395.80 €
  
- **Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**
  - ◆ déficit reporté en section de fonctionnement au BP 2022, Soit : - 21 389.93 €

➔ **Budget Primitif CCAS 2022**

**DEPENSES et RECETTES**

📄 Section de fonctionnement.....	<b>88 587.00 €</b>
📄 Section d'investissement.....	<b>20 850.87 €</b>

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable au BP 2022 « CCAS » à l'unanimité.**

**II - DELIBERATIONS :**

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales TF et TFNB** (taxe foncière et Taxe foncière non bâti)  
Mme le Maire propose de garder les taux inchangés pour 2022, soit : TF à 25,50 (7,7 ancien taux communal et 17,8 ancien taux départemental reversé en compensation de la suppression de la taxe d'habitation) et TFNB (49, ).  
Mme le Maire précise que notre potentiel fiscal est élevé, c'est-à-dire que notre taux d'imposition, notamment pour la TF, est considéré comme bas par les services fiscaux – comparaison avec le taux moyen départemental qui est de 37.  
Cet état de fait nous indique un manque à gagner pour la Commune non négligeable, mais également, un manque à gagner en GDF (Dotation globale de fonctionnement) attribuée par l'Etat, qui de fait, diminue de 10.000 € par rapport à 2021.  
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux des TF et TFNB.**

- **Approbation de la convention avec le Département pour les commandes de sel**  
Avec la réalisation du nouveau centre départemental de la voirie, Mme le Maire avait demandé l'autorisation au Département d'utiliser les aménagements du Département pour stocker le sel de déneigement de la commune. Une convention a été établie et stipule que la Commune a la possibilité de passer commande en même temps que le Département et au même tarif, de façon à faciliter la gestion du sel.  
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec le Département.**

- **Subvention 0,5 € par habitant pour solidarité Ukraine plaine du forez**

FOREZ EST participera à hauteur de 0,50 € par habitant qui seront versés à l'association Ukraine plaine du Forez, de façon à aider les Ukrainiens installés sur notre territoire ainsi que les familles qui les accueillent. FOREZ EST demande si les communes sont d'accord pour compléter ce versement pour 0,5 € / habitant. Mme le Maire propose de verser 630 € selon les données de l'INSEE.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de 0,5 € par habitant.**

Mme le Maire précise que le nombre de dons sur la Commune a été important. Tous n'ont pas pu être acheminés par le car et ont été conservés pour les familles arrivant sur le territoire. Au niveau du département de la Loire, toutes les familles ont pu être logées à ce jour (environ 500 Ukrainiens sont accueillis dans la Loire). Chaque proposition d'hébergement doit impérativement passer par la préfecture qui diligente une personne pour s'assurer de l'adéquation du logement par rapport aux réfugiés. La Préfecture attire l'attention des personnes qui se proposent pour les accueillir que la durée de séjour est totalement indéterminée et qu'elle peut se compter en années, donc de bien prendre en compte cet état de fait. Des appartements privés et de Loire Habitat ont été mis à disposition. Le nombre étant important, d'autres familles pourront être accueillies par la suite. Les familles accueillant des Ukrainiens venus par leurs propres moyens doivent se faire enregistrer en Préfecture de sorte à obtenir des papiers de résidents afin de pouvoir se faire soigner et éventuellement travailler, ainsi que pouvoir être accueillis dans les écoles pour les enfants.

- **Informations diverses :**

- **CVAE perte de recettes** – L'Etat envisage de supprimer la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). La CVAE est une partie de la CFE (contribution foncière des entreprises), anciennement appelée taxe professionnelle.

L'AMF (association des Maires de France) communique à ce sujet :

« Pour ce qui concerne les engagements officiels, l'une des mesures à retenir par les élus est « la suppression de la CVAE pour toutes les entreprises ». Cette cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui a pour partie remplacée la taxe professionnelle, s'applique aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros. Son produit était réparti, au départ, entre communes, intercommunalités, départements et régions jusqu'à la loi de finances pour 2021 qui a déjà supprimé la part régionale. En supprimant totalement la CVAE, ce serait autour de 9 milliards d'euros d'impôts en moins au détriment des collectivités, sans qu'aucune modalité de compensation n'ait été évoquée pour l'instant. »

En clair, si cette CVAE devait être supprimée, ce manque à gagner pour les collectivités serait très compliqué à absorber. Elles devront sans doute augmenter les autres impôts imputés aux particuliers pour pouvoir continuer d'investir dans l'économie, ce qui n'est pas acceptable. Depuis quelques années, on voit que l'Etat supprime ou baisse certains impôts (taxe d'habitation pour l'instant compensée seulement sur 3 ans), mais le manque à gagner pour les collectivités feront qu'elles devront, elles-mêmes, augmenter les impôts locaux de façon à continuer à investir et à vivre. C'est déjà le cas pour la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) puisque l'Etat a transféré la compétence (et la responsabilité) aux communautés de communes sans en transférer le financement. Cette taxe GEMAPI sera d'ailleurs prélevée en même temps que le prochain avis de taxe foncière.

- **Point travaux Loire habitat**

Les travaux avancent plutôt bien, les conditions climatiques étant favorables depuis quelques semaines. Le second étage sera réalisé cette semaine. Lorsque le gros œuvre sera terminé, dont la toiture (fin avril/mi-mai), la réfection des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue St Roch débuteront le 9 mai afin de raccorder l'immeuble. Ils dureront environ un mois jusqu'à la place de la chapelle. Les travaux de la terrasse du commerce seront réalisés de juin à juillet. L'aménagement du rez de chaussée est prévu en même temps, et devrait être terminé en juillet / août, l'ouverture du multiservice étant pressentie pour septembre/octobre.

- **Containers enterrés**

Des containers enterrés (ordures ménagères et emballages) seront mis en place le long de la RD1, en bordure de la terrasse du multiservice. Ils seront à destination des riverains et de l'immeuble de Loire Habitat, ce qui aura pour intérêt d'éviter les bacs individuels et permettra de jeter les OM selon le besoin.

D'autres containers enterrés seront installés à la place des containers actuels, place de la Mairie et place Giroud, avec le « verre » en plus.

L'objectif est de passer en containers pour toute la commune (semi-enterrés pour les autres points qui sont à l'étude) de façon à n'avoir qu'une seule sorte de camion de ramassage, et surtout de limiter au maximum les hausses de tarifs qui sont à prévoir dans les années à venir.

- **Planning travaux assainissement centre bourg**

Les travaux d'assainissement rue St Roch, rue Patissier et sur le haut de la rue du monument, seront terminés en juillet.

L'étude diagnostic a préconisé de remplacer les réseaux prévus route de Boussuivre par le haut de la rue du Chêne (entre les deux carrefours rue du Pin Bouchain, route Célestin Linder). Ces travaux devraient commencer le 29 août pour environ 6 semaines. Une déviation devra être mise en place notamment pour les poids lourds. L'aménagement des trottoirs sera réalisé en même temps, de sorte à les rendre accessibles selon la réglementation. Le projet devra être entériné par le Département.

- **Aire de bivouac**

Les travaux de préparation pour recevoir la sanized, la cabadienne et les tentes (petites plateformes) sont prévus cette semaine par l'équipe voirie. La livraison des deux dispositifs est prévue mi-avril et les raccordements aux différents réseaux (eau, assainissement, électricité) seront réalisés à la suite. L'ouverture

est prévue pour le mois de mai. Le montant global est d'environ 36.000 € TTC. Une subvention de 9.171 € a été accordée par le Département, et une demande de DETR (dotation d'Etat) a été faite, mais nous ne connaissons le montant qu'en juillet.

Le topoguide du GR7 est sorti vendredi dernier et une conférence de presse a eu lieu au salon du randonneur. La mise en place d'hébergements divers (camping, chambres d'hôtes, hôtellerie) permettra l'itinérance tout au long des 800 km réhabilités sur les 1700 km que représente le GR7 du ballon d'Alsace à Andorre. Le GRP Terre de tisseurs sera inauguré quant à lui ce vendredi, avec la sortie du topoguide.

Le développement du tourisme que certains ne comprennent pas toujours, avec notamment la sortie de ces deux topoguides, permettra à terme aux commerces de trouver d'autres clients et ainsi de conforter leur maintien, voire leur développement et leur diversité, sur le long terme.

Nous avons reçu un groupe d'une vingtaine de personnes de Millery (Rhône) mercredi dernier pour visiter la commune. Karine Tricaud a assuré la visite sur la journée et cette visite fut très appréciée. D'autres visites pourraient être organisées afin de faire connaître la commune et ses alentours.

Le nombre des camping caristes sur 2021 a engendré 4000 euros de bénéfice pour la commune. Ce sont également des consommateurs potentiels pour nos commerces.

- **Parc multisports**

La démolition des murs du dépôt à sel sera réalisée cette semaine. L'implantation du parc pourra alors se faire définitivement, avec un préau pour l'abriter du vent du nord.

Le montant global est d'environ 90.000 € TTC. Une subvention a été accordée par le biais de l'ANS (Agence nationale du sport), à hauteur de 16.000 €, une autre de 7.000 € dans le cadre de l'enveloppe de solidarité du Département, et une demande a été faite à la Région mais nous n'aurons la réponse qu'en mai.

Mme BLANCHARD attire l'attention sur le sentier (sentier technique) reliant la place Fouillat au Viallet, qui est très pentu et parfois emprunté par les enfants et ados. Mme le Maire confirme que ce sentier sera sécurisé à terme avec notamment une barrière, mais en prenant garde qu'il ne puisse pas être utilisé par des motos.

- **Pôle enfance/jeunesse**

Il y a 14 ans, nous étions dans l'obligation de rénover certains équipements (station d'épuration, salle J&M Gros, salle des fêtes). Nous avons donc investi pour remettre en conformité ces équipements, ce qui a représenté environ 4 M€ d'investissements. Ensuite, nous avons pris le parti de réaliser un nouveau lotissement (les Violettes), la ZA les Gagères afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et de proposer des terrains aux artisans. Pour attirer de nouveaux habitants, il nous fallait entreprendre la rénovation du centre bourg en le rendant agréable, sécurisé et ouvert. Cette rénovation est en passe de se terminer avec la construction du bâtiment de Loire habitat et la reprise des réseaux d'assainissement qui ne remplissent plus leur rôle correctement.

Aujourd'hui force est de constater que le nombre de permis de construire signés sur les deux dernières années (45) nous permettra à court terme d'augmenter à nouveau la population avec de jeunes familles et donc des enfants à venir. Le nombre de naissances en 2021 est de 21, et il faut remonter aux années 90 pour trouver un nombre aussi important. Ces naissances ajoutées aux enfants qui

arriveront en 2022 et 2023 grâce aux nouvelles constructions prévues, nous permettent d'envisager sereinement l'avenir de l'école mais aussi de nos commerces, ce qui n'aurait pas été possible sans les investissements réalisés.

Afin de compléter l'accueil de ces nouveaux habitants, ainsi que de conforter les installations pour les jeunes, Mme le Maire propose de mettre en place un pôle enfance-jeunesse. En effet, l'étude sur la création d'une micro-crèche est bien engagée et fait l'unanimité au niveau du département, de la PPMI, de la CAF et de Forez Est. Elle pourrait voir le jour en 2023.

Parallèlement, nous devons envisager des travaux importants d'isolation thermique de l'école, avec une réflexion sur le mode de chauffage couplé avec la scierie Giroud, ainsi que la rénovation de 3 classes sur 4. Ensuite, la scierie Giroud devrait accueillir la cantine et la médiathèque, sous réserve de la possibilité de son implantation, et Mme le Maire propose qu'une réflexion soit menée pour la mise en place d'un centre de loisirs conjointement avec le club de l'amitié.

Ainsi, avec l'aire de jeux, le stade multisports à proximité, nous aurons un véritable pôle enfance jeunesse qui fidélisera les familles et renforcera la pérennité de l'école, des commerces et des services, et donc du village dans sa globalité.

Le lycée professionnel de Néronde a ouvert une filière « architectes », et travaille actuellement sur cet avant-projet, de sorte à proposer une idée d'aménagement en prenant en compte les caractéristiques de ce patrimoine.

Mr Michel LAURENT approuve les projets initiés sur la commune, mais souhaiterait qu'il y ait une participation plus active de différents acteurs pour leur finalisation.

Mme le Maire répond que c'est pour cette raison qu'elle souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour avancer notamment sur l'association entre le club de l'amitié et un éventuel centre de loisirs.

- **Elections présidentielles des 10 et 24 avril** : Tour de garde du scrutin

- **Questions diverses**

#### **Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021 :**

3 mai

14 juin

19 juillet

#### **Dates des élections sur 2022 :**

**Elections présidentielles :**

les 10 et 24 avril 2022

**Elections législatives :**

les 12 et 19 juin 2022

Fait en Mairie, le 29 mars 2022,

Le secrétaire de séance,  
David BISSAY,



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

